

**PROJET**

AF 1.1

Demande d'autorisation de modification effective (construction, plantation ou suppression d'arbres, etc.) à l'ancien état des propriétés au sens de l'article 48 de la Loi sur les améliorations structurelles (RSJU 913.1)

---

A remplir par la Commune

Commune : ROCOURT

Requérant :

Propriétaire foncier :

Feuillet du Registre foncier no :

Description du projet :

Lieu : Date :

Autorité communale :

Annexes : - Plan de situation

-

---

**Prise de position du Directeur technique** en tant que mandataire du Syndicat d'améliorations foncières et de la Commission d'estimation.

La modification effective peut être accordée / ne peut pas être accordée \*

Conditions éventuelles :

Lieu : Courrendlin Date : Le Directeur technique :

\* Souligner ce qui convient

---

**Décision du Service de l'économie rurale (art. 48 RSJU 913.1) sous réserve des dispositions du droit foncier rural et des dispositions sur l'aménagement du territoire et les constructions.**

1. La modification effective à apporter à l'ancien état de propriété est autorisée / ne peut pas être autorisée.
2. Les remarques du Registre foncier concernant le remaniement parcellaire restent valables.

Courtemelon, le .....

SERVICE DE L'ECONOMIE RURALE

Communiqué à :

- Commune
  - Directeur technique
  - Syndicat d'améliorations foncières
  - Service de l'économie rurale
  - Service de l'aménagement du territoire
  - Service des constructions
- Emolument :  
Frais :  
:

A remplir par le géomètre du  
remaniement parcellaire